Association SOS CARLIN – Loi 1901 4 rue de la Courre aux Lièvres – Marchais – 91410 ROINVILLE SOUS DOURDAN



Présidente: Laëtitia PITRA 4 rue de la Courre aux Lièvres 91410 ROINVILLE SOUS DOURDAN laetitia.pitra@gmail.com

Secrétaire: Virginie GARCIA 82 rue de Saint Ahon 33290 BLANQUEFORT garcia.virginie33290@gmail.com

Trésorière : Stéphanie JACQUET 235 rue du Lavoir 78830 BULLION stephanie.jacquet91@gmail.com

Compte-Rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2017

Le 12 mai 2017 à 19h40, les membres de l'Association SOS CARLIN se sont réunis en Assemblée Générale au Gîte Forestier n°12, rue des Boudeaux à Nesploy (45270) afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de la Présidente
- Résultats des élections des membres du Comité
- Rapport de la Trésorière
- Quitus à délivrer au Comité de sa gestion arrêtée au 31 décembre 2016
- Questions et points divers

Membres du Comité présents : Anne CROSMARY, Virginie GARCIA, Stéphanie JACQUET, Corinne PICOT-PETIT, Laëtitia PITRA, Myriam SIGAUDO.

Membres du Comité absents excusés : Jacqueline BOUVIER, Tania BURROWS.

En conséquence, le quorum est atteint et l'Assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour ci-dessus.

Allocution de bienvenue

Madame Laëtitia PITRA, Présidente de l'Association ouvre la séance et remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister à cette Assemblée Générale.

Conformément à nos statuts, votre adhésion ne prendra effet qu'après l'approbation du Comité de notre Association. Les statuts et le règlement intérieur sont joints à la présente et les statuts visibles sur le site de l'association http://www.soscarlin.com et peuvent être vous être adressés sur simple demande par courrier ou internet.

- Rapport moral de la Présidente

La Présidente donne ensuite lecture de son rapport moral pour l'exercice écoulé :

73 prises en charge sur l'année 2016 (37 en 2015).

- 38 måles (17 LOF et 21 non LOF) dont 5 désistements
- 35 femelles (21 LOF et 14 non LOF) dont 3 désistements

L'âge médian des carlins pris en charge varie de 2 mois à 12 ans.

Parmi toutes ces prises en charge, les motifs de cession sont les suivants :

Changement de situation professionnelle, importation illégale, allergie enfant, manque de moyens financiers, séparation/divorce, manque de temps, retraité d'élevage, arrivée d'un enfant, mauvaise entente avec les autres chiens de la famille, départ à l'étranger, décès des propriétaires, départ en maison de retraite, cadeau non désiré, hospitalisation du maître, propriétaire ne supportant plus son chien.

La Présidente insiste sur le fait que les prises en charge sont de plus en plus nombreuses. Elle souligne également une recrudescence des prises en charge de carlins LOF.

Face à cette recrudescence de prises en charge, la Présidente précise qu'il est nécessaire d'être réactifs. En effet, lors de certaines prises en charge, lorsqu'une solution n'est pas trouvée par l'Association dans les jours qui suivent, les cédants cherchent à placer leur carlin sur Leboncoin ou par tout autre moyen. De ce fait, nous avons dû faire face à des désistements.

Par ailleurs, la Présidente nous fait part des difficultés rencontrées dans la réception des dossiers de cession et/ou adoption. Il est rappelé à chaque délégué ou toute personne prenant en charge un carlin ou effectuant l'adoption que les dossiers de cession/adoption doivent <u>impérativement</u> être retournés accompagnés des justificatifs demandés. Les contrats d'adoption doivent comporter les mentions écrites à la main de la part de l'adoptant. De même, aucune adoption ne pourra être envisagée si les frais la concernant ne sont pas réglés en intégralité le jour de l'arrivée du carlin dans sa nouvelle famille.

Pour la partie gestion administrative de l'Association, la Présidente nous informe que l'Association, qui était domiciliée jusqu'alors à la Banque Populaire de Carqueiranne, est, désormais, domiciliée à la BNP de Dourdan, près du siège social de l'Association. Ceci afin de mieux gérer les comptes bancaires, remises de chèques...

De plus, la Présidente souligne qu'il y avait 2 lignes téléphoniques ouvertes au nom de l'Association. L'une d'elle a été résiliée car désormais inutile. Pour la seconde ligne, un changement d'opérateur va être effectué pour passer chez Free par souci d'économies.

Enfin, la Présidente propose que le compte rendu d'Assemblée Générale soit envoyé au Club du Carlin afin de les informer sur le nombre de prises en charge. L'Assemblée approuve à l'unanimité cette proposition.

Et pour clore ce rapport, la Présidente précise que, suite à la démission de Madame Anne CROSMARY, qui occupait le poste de secrétaire au sein du Comité de l'Association SOS CARLIN depuis le 9 juin 2015, Madame Virginie GARCIA occupe désormais les fonctions de secrétaire de l'Association à compter de ce jour.

La Présidente remercie vivement Madame Anne CROSMARY, ainsì que son époux Guillaume CROSMARY, pour leur aide précieuse et le rôle de Madame Anne CROSMARY au sein du Comité en tant que secrétaire pendant la durée de son mandat.

Ainsi, le poste de responsable de la boutique SOS CARLIN occupé par Madame Virginie GARCIA depuis sa cooptation par le Comité en date du 6 mai 2016, reste vacant et sera proposé à un nouveau membre du Comité à l'issue des élections.

- Résultats des élections des membres du Comité

Le vote de l'Assemblée a lieu, à bulletins secrets, sous la surveillance d'un bureau de vote composé de Mesdames Virginie GARCIA et Stéphanie JACQUET.

Résultat du dépouillement :

Nombre de votants : 78 Bulletins exprimés : 66

Bulletins nuls: 1 Abstention: 12

Ont été élues avec 65 voix (98.5%): Tania BURROWS, Josiane DUFFAU, Corinne PICOT-PETIT, Laëtitia PITRA et Myriam SIGAUDO.

Ont été élus avec 64 voix (97%) : Emilie MARESCAUX et Stéphane PERRIN.

Suite à ces élections, les membres du Comité ont élu les membres constituant le Bureau :

Madame Laëtitia PITRA: Présidente.

Madame Corinne PICOT-PETIT : Vice-Présidente,

Madame Virginie GARCIA : Secrétaire, Madame Stéphanie JACQUET : Trésorière.

Les autres membres du Comité se sont vus proposer et ont accepté les postes suivants :

Madame Emilie MARESCAUX : responsable de la boutique SOS CARLIN, Monsieur Stéphane PERRIN : responsable communication Web à l'unanimité,

Madame Josiane DUFFAU: responsable des relations post-adoptions,

Madame Jacqueline BOUVIER : responsable chargée de l'administration des familles d'accueil,

Madame Tania BURROWS : membre du comité, Madame Myriam SIGAUDO : membre du comité.

En conséquence, la Présidente propose que le contrat d'adoption soit modifié afin de permettre aux adoptants de s'adresser aux interlocuteurs définis ci-dessus en cas de besoin.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par les membres de l'Assemblée.

Rapport de gestion de la Trésorière

Madame Stéphanie JACQUET, trésorière, donne lecture de son rapport sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Elle informe l'Assemblée que le compte de résultat fait apparaître un solde créditeur de 2 293.60€. Pour rappel, l'exercice 2015 était déficitaire de 875.93€.

Dans le détail, les dépenses 2016 s'élèvent à **13 883.92€** (7 445.65€ en 2015), soit 6 438.27€ de plus que l'an passé.

Conformément à nos statuts, votre adhésion ne prendra effet qu'après l'approbation du Comité de notre Association. Les statuts et le règlement intérieur sont joints à la présente et les statuts visibles sur le site de l'association http://www.soscarlin.com et peuvent être vous être adressés sur simple demande par courrier ou internet.

A noter que le poste de dépense le plus élevé reste les frais vétérinaires. En effet, les frais vétérinaires les plus importants ont été pour **Barbouille** (1 543.47€ en 2016 + 972.59€ en 2017), **Gustine** (1 720.82€) et **Voyou** (1 122.00€).

Les recettes, quant à elles, s'élèvent à **16 177.52€** (6 579.72€ en 2015), soit 9 597.80€ de plus que l'an passé.

Les frais d'adoption représentent 6 955.00€ des recettes qui se caractérisent bien évidemment par l'augmentation du nombre de prises en charge. Les dons représentent 3 305.79€ pour 2016. L'Assemblée remercie vivement chaque donateur.

La boutique a permis de récolter un bénéfice de 394.28€ contre 4.71€ en 2015.

Malgré tout, le fond de roulement reste suffisant puisque l'Association dispose, en date du 31 décembre 2016 :

- D'un compte dépôt à vue créditeur de 3 911.12€,
- D'un livret A créditeur de 3 537.23€.
- Quitus à délivrer au Comité de sa gestion arrêtée au 31 décembre 2016

L'Assemblée donne quitus au comité de sa gestion arrêtée au 31 décembre 2016 à l'unanimité.

- Questions et points divers

Aucune question et/ou point divers n'ont été soulevés.

L'assemblée générale ordinaire s'achève à 20h25.

La présidente invite les présents à partager le buffet participatif.

La Présidente, Laëtitia PITRA La Secrétaire, Virginie GARCIA

La Trésorière, Stéphanie JACQUET